

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

COMMUNE de Saint-Paul

## REGISTRE D'ENQUETE

MAIRIE ANNEXE DE LA SALINE-LES-BAINS  
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE  
projet de création (régularisation) de l'hélistation  
de l'Ermitage sur le site de la société  
Corail Hélicoptères à Saint-Gilles  
commune de Saint-Paul

Relatif à



## Première journée :

le 22 mai 2018 de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures

Permanence du commissaire enquêteur de 13h00 à 16h00 -

1 - Observations de M.

Néanr. d'andria -

Du 23 Mai au 20 juin 2018. Néanr. d'andria

Permanence du commissaire enquêteur le 21 juin 2018  
de 09h00 à 12h00

Premis ce jour, à l'ins Dany ANDRIAMPANDRY,  
un dossier comportant :

— 6 pages manuscrites d'observations

— 5 copies photos (2008 - 2012) (survol  
(fibrillations))

— 1 copies photos = Travail (30/05/2018 et  
13/06/2018 ; avoir fin de l'enquête publique)

— copies articles de Presse :

- 6 du Quotidien = 2005, 2010, 2011 et 2012

- 6 du JIR = 2005 ; 2009 ; 2011 ; 2012 ; 2018

MAMANET Patrice A.

Nota : dossier en annexe ci-dessous

①

# Enquête publique

"COMITÉ HELICOPTÈRES"  
22 Mai → 24 Juin 2018

- Compulsé le dossier les 25/05, 1<sup>er</sup>/06 et 6/06/2018
- Entrevue avec Mme la Commissaire - Enquêteuse le 6/06/2018.

## I Observations générales -

- 1) Période réelle de l'enquête = 23 jours.
- 2) Une hélicoptérisation ministérielle reçoit un trafic réel, ce qui va impliquer plus de rotations = a-t-on pris en compte la multiplication des déplacements, donc de la densification urbaine ?
- 3) Au vu des divers articles joints, les décisions ont été prises sans l'avis de la population, ce qui a créé de nombreuses tensions vu les abus constatés (cf photos suivantes) - Négo, à l'époque, Ch. LOVANT engagait des promesses ....

w) le bruit = cf article du 16/10/ 2012.

On "Ecureuil" = 99 décalibres

- L'EC. 130 B4 = 89  
or, sur l'échelle des bruits, 89 se situe dans la zone de danger et 89 dans celle de fatigue (bruit nocturne et là, rien de "subjectif" ... (gène réconnue p32 et + p>1 ??)) -

5) les hauteurs de vol =

"300 à 900 m au-dessus des toits" = FAUX cf les photos jointes, notamment celles de 2008.

6) Enquête publique de régularisation = ce qui implique un fonctionnement antérieur illégal ??

- 7) Dépouillement de l'enquête publique (et donc de ②  
l'avis la Commission-enquêteuse et de la population!)  
= les travaux ont été entrepris dès fait !!! au vu  
et au vu de tous avec une complaisance certaine des  
autorités !
- 8) Certaines cartes sont peu lisibles = cf p 78, 98, 102...

## II Observations détaillées :

Extension de l'hélicoptérisation surtout pour  
satisfaire une demande touristique plus importante.  
Grair (Présence aussi d'Hélicagor) -

Où ça =

- Occupage des zones agricoles =  
Contraint à leur protection (cf conseil départemental)  
et à leur mise en valeur (ILD + enquête publique  
actuelle du 1er juin au 2 juillet) + urbanisation  
voie carrière -

- Impacts écologiques = comme où habite-t-il, ils  
sont minimisés (cf p 16). Un sondage auprès des  
 riverains a-t-il été effectué ?

- p 19 = BIOTOPE et SOCOTEC missionnés par Grair  
Hélicoptères = indépendance ?

- p 22 = Carte inlisible, datant de 2011 ou ce secteur  
a évolué depuis -

- p 24 = Constructions = une plus grande  
+ p 29  
imperméabilisation des sols à prévoir

- p 26 = "une arrivée d'eau" = quel type (agricole  
ou potable ??)

④ "Evacuation déchets" = comment ?

- p27 = "Carburants" = stockage autorisé depuis 20h ; sans sans contrôle ??
- ④ "Enseigne lumineuse" = qu'est-il permis pour "les Nuits sans Lumière" (Avril) ? + p29 = spots
- p28 = "eaux de ruissellement" = renvoyées dans la rivière de l'Hermitage or les caniveaux vont Oristallish le flux au lieu d'être déffus (de gros problème de transparence hydroaérylique à la Voie Canavie, obstruant les Bas !) - cf p41 "Précipitations saisonnières et abondantes" - De plus, "aucun dispositif de traitement prévu" !!
- p29 = "rejet dans le milieu naturel", c'est à dire vers les Bas !!
- p32 = "Absence de VL sur la RD 100" ???
- p32 = "Absence de VL sur la RD 100" ???
  - cf p36 !! Cet asce est très fréquent !! sauf, peut-être, la nuit et envoie... mais les vols sont délivrées ... Quant au carrefour RD 6 / RD 100, dangereux, demande d'aménagement depuis des années !
- p34 = "Vols en quasi-intégralité le matin" =
  - mais pour les autres missions ? Ne pollue, "seules" les Hauts et Fauille à droite" = vers les Bas ?!
- p36 "④ Registre des plaintes prévu" = quand ?
  - information ? cf articles de presse faits.
- ④ Compensation = mais ne "répare" pas les dégâts causés sur un secteur précis.
- p36/37 = tarif 20h = à révoir !
- p41/43 = cartes = "limite Corail" ?

(ii)

- p 52 → 57 = Hydrologie: constat d'une aggravation de la pollution de l'eau depuis 2009 - L'implémentation de l'habilitation n'est donc pas anodine ...
- p 55 = "PAPI" : très contesté car plus destructeur que protecteur (ne tient compte que du débordement des ravinés - la situation de Corail Hélicoptères ne permet donc pas de "s'appuyer" sur ce dispositif. De plus, les champs d'expansion des ornières sont fortement menacés par des projets de zone N to)
  - p 61/62 = tenu compte de l'enlèvement des andains, influant sur le ruissellement des eaux
    - ⑥ cyclone BOISIA en 2014 (alors il ne pas negligé) ⑥ "pas de risque feu forêt" mais feux de cannes -
- p 67 → 87 = Eau -
  - Ces études à posteriori (regularisation) ne peuvent donc pas donner une idée de l'état initial de la parcelle (destruction d'espèces impossible à estimer puisque pas d'éléments de comparaison).
- p 88 = le PLU (2012) a déclassé des zones N en N to donc atteinte à l'environnement (cf la Galine - les Bains) + enquête publique (en 2016 → 25/06/2018) actuelle sur Bellerive (parcelle A en UC) + 01t Ropriebeuil (satise-meur et collège en partie en zone A) + les propres demandes de Corail Hélicoptères de déclassement (lettres des 17 Avril 2016 et 5 Avril 2016 !!)

(5)

- p 97 = 1 L0 = eau convaincue à d'autres fins  
qui agricoles = urbanisme, carrières ...
- p 101 = "Canal de Bruniquel" = en fait, un canal principal (depuis le Bassin d'Altheim) et diverses ramifications, vestiges d'un système d'irrigation (19<sup>e</sup>s), les pentes étant cultivées à l'époque (cf recherches personnelles) -
- p 103/104 = huit cartes coupé.
- p 106 = recherches patrimoniales faites dans le périmètre ?
- p 117 = "Héritation répond à de nombreux objectifs du GAR" = mais pas tous ...
- p 120 = Modification du flux des eaux de ruissellement.
- p 121/122 = Cartes sans légende - Connaitre le GAR pour comprendre ...
- p 126 = connexion eaux usées (en toilettes?)
- p 129 = "Parcelles attenantes en friches" = mais nouvelle parcelle pas de la balance récemment nettoyée pour exploitation agricole.
- p 131 = "les travaux se dérouleront ..."  
Ils sont déjà en cours, avant la fin de l'enquête publique !!!  
Céolibilité mise en cause !
- p 135 = Impacts = ils sont tels minimisés ("négligeables, faibles ...")
- p 136 = IP10 = même quand l'impact (survol du logon) est reconnu, il n'est suivi que "moyen"

- IP08 = boîtier "conséquent" → impact jugé "faible" (6)
- IP11 = impact "négligeable".
- P142 = cf articles phénos faîtes
- P143 = Accords avec Autorités et la conservation avec les administrations (ou à minima, avec les Conseils de quartiers) ??
- P145 = "separation d'hydrocarbures mélèze" = donc pas pour l'usine ? Après les 3 cyclones de Janvier 2018, des vérifications ont-elles eu lieu ?
- P147 = "Respect des altitudes" = cf phénos faîtes.
- P159 = divers organismes consultés = absence de la GEO R (oiseaux) ??
- P160 = "L'expertise de terrain n'est déroulée sur UNE journée de Novembre 2014" !!  
Manque de schéma !!

(cf P161 = "limites de l'étude" !!)  
Fiches des espèces protégées renvoies = P9 = "Petit Océan"  
= inscription "... provisoire" ??

- Cf-joint =
- phénos = ① Survols maisons (15/04/2008/12/12/2012)  
② Travaux (30/05/2018/13/06/2018).
  - Articles = ③ le Q = 20/05/2005 - 2/06/2005 - 6/06/2010 -  
10/07/2011 - 30/07/2011 - 8/12/2012.  
④ LEJIR = 3/06/2005 - 18/03/2009 - 10/07/2011 -  
26/09/2012 - 16/10/2012 - 11/06/2018.

~~Signature~~ Patricia  
Présidente de l'Association  
Croix de Vie Galerie (c.v.g.),  
Galerie - les Bains. Téléphone = 0692821001  
le 12/06/2018.



Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces  
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le \_\_\_\_\_  
à M. \_\_\_\_\_

(Voir mention de clôture en page 12.)

CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR

Voir document joint

